

07/02/2024
000259098



Nat



L'Europe
au cœur de
vos projets



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Courrier ARRIVÉ Région BFC						
Cabinet	DFB	DRH	DMG	DADC	DAJ	DSI
Ress.	DFB	DRH	DMG	DADC	DAJ	DSI
07 FEV. 2024						
S. Stratégies	DFDP	Evaluar	DTN	DSI		
MITE	DAT	DTE	EnvL	DMI		
EEF	Eco.	DAF	Tour.s	DFDE	DOPP	
EVE	Lycées	DRES	DCSJ	ONE		

Comité de suivi des fonds européens

Réunion du vendredi 24 novembre 2023

Compte-rendu

Le comité de suivi du programme européen FEDER/FSE+ Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027 s'est réuni le 24 novembre 2023 en visioconférence. Monsieur Patrick MOLINOZ, Vice-Président du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté en charge des fonds européens et par Madame Florence BERNARD, Secrétaire général adjointe pour les affaires régionales Adjointe sont excusés.

(La séance est ouverte à 9h00).

Propos introductifs

Olivier RITZ, directeur général adjoint Pôle Stratégie excuse l'absence de Patrick MOLINOZ en déplacement ce jour. Les membres du comité de suivi ainsi que les représentants de la Commission européenne sont remerciés pour leur présence.

Ce comité de suivi permettra un point détaillé sur l'état d'avancement de la clôture des programmes 2014-2020 ; concernant le FEDER, les équipes sont pleinement mobilisées avec une attention particulière sur les crédits REACT pour lesquels les paiements se sont fortement accélérés sur cette fin d'année 2023.

L'autorité de gestion (AG) reste mobilisée pour clôturer les paiements sur le début d'année 2024 puisque la proposition règlementaire de la Commission européenne pour un décalage du calendrier n'est pas actée.

Concernant le FSE, les paiements sont terminés. L'important travail de Dominique PINARD, cheffe du service FSE-FSE+, et de son équipe est souligné et remercié.

Ce comité de suivi sera également l'occasion de présenter un point sur les sujets transversaux que sont les évaluations et la communication ainsi qu'un point pédagogique consacré au dégageant.

Enfin, un bilan des programmations 2021-2027 sera dressé. Au 24 novembre 2023, plus de 64 M€ de FEDER et plus de 15 M€ de FSE+ ont été programmés. Environ 400 M€ seront générés par effet levier pour les PME au travers le dispositif d'ingénierie financière OSER (Outil de Soutien aux Entreprises Régionales) soutenu à hauteur de 100% par le FEDER pour 49.5 M€ (aides sous forme de garantie et de co-investissement capitalistique).

Le besoin de soutien de la compétitivité des PME est en effet important. En ce qui concerne la mesure de subvention directe prévue par le programme FEDER/FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027, son succès a conduit l'AG à la fermer après consultation écrite en octobre dernier du comité de suivi ; en effet les demandes d'aides déposées dépassaient potentiellement la maquette financière dédiée. En cas de reliquats de crédits ou de sous mobilisation prévisionnelle importante de dispositifs sur d'autres priorités cette mesure pourra être réouverte.

Laurent TEZE, représentant de la DG REGIO à la Commission européenne remercie à son tour les personnes présentes ainsi que l'autorité de gestion pour l'organisation de ce comité de suivi en visioconférence. Il est en effet important d'échanger en cette période de croisement des deux programmations 2014-2020 et 2021-2027.

Pour rappel, le programme FEDER/FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 a été le premier programme approuvé en France. L'autorité de gestion poursuit ainsi sa dynamique par une programmation à un rythme soutenu avec notamment l'opération d'importance stratégique OSER en Bourgogne-Franche-Comté.

Cette dynamique de programmation 2021-2027 est importante notamment au vu des enjeux du dégageant qui seront présentés au cours de cette réunion.

Concernant la clôture des programmes 2014-2020, reste un enjeu de paiements des crédits pour les projets REACT EU. Les derniers paiements sont en cours de traitement et devraient parvenir rapidement à la Commission. Les travaux de clôture sont ainsi en bonne voie.

Paola BERTOLISSI, représentante de la DG EMPLOI à la Commission européenne remercie l'autorité de gestion pour l'organisation de ce comité de suivi et salue les participants. Les équipes du FSE-FSE+ régional, national et déconcentré sont félicitées pour leur mobilisation quant aux travaux de clôture ainsi que pour les bonnes dynamiques de programmation 2021-2027 qui s'élèvent à un taux de 17% pour le programme national et à 19% pour le programme régional.

Il est rappelé que des sujets transversaux importants seront abordés comme la communication dont les exigences réglementaires ont été renforcées sur 2021-2027 notamment en ce qui concerne les opérations d'importances stratégiques et les opérations d'un coût total supérieur à 10 M€. Quant aux conditions favorisantes, il est à noter que leur suivi par l'autorité de gestion est obligatoire tout au long de la période de programmation.

Aline HUMBERT, directrice, rappelle les points à l'ordre du jour et propose de débiter les présentations.

Programmes opérationnels (PO) FEDER-FSE 2014-2020 Bourgogne, Franche-Comté et Massif du Jura

Volet FEDER : Avancement des travaux de clôture au 24 novembre 2023

Hervé HILAND, chef du service programme FEDER, explique que l'état de l'avancement de la clôture sera présenté sur les 2 programmes opérationnels 2014-2020 et souligne que les équipes sont mobilisées pour assurer la totalité des paiements dans le calendrier imparti avec un point d'attention particulier sur les projets REACT pour lesquels les programmations ont eu lieu plus tardivement que sur les axes dits historiques, ce qui explique le décalage dans le temps des demandes de paiements.

- Programme Opérationnel 2014-2020 Bourgogne

Mădălina REVENCO, coordonnatrice pilotage FEDER, précise concernant les axes historiques FEDER que 188 M€ ont été programmés et 142 M€ ont été payés. Concernant l'axe REACT FEDER 53 M€ ont été programmés et 17 M€ ont été payés.

Au global, ces volumes financiers représentent 843 projets programmés, 689 projets soldés et 154 projets restant à solder d'ici la fin d'année 2023 et le début d'année 2024 pour les projets programmés au cours des derniers mois concernant notamment l'axe REACT FEDER.

Par ailleurs, Franck ROUSSELET, coordonnateur transition énergétique et écologique, présente un point de clarification d'un critère figurant au vade-mecum (version 12) : le critère d'éligibilité « Biogaz » (page 45). En effet celui-ci mentionne qu'« en matière d'approvisionnement, les projets devront fonctionner seulement avec des matières organiques, seules ou en mélange, issues de l'agriculture, d'industries agro-alimentaire ou de collectivités. (...). Le rayon d'approvisionnement est de l'ordre de 50 km max autour du site de l'installation de méthanisation ». Il est précisé que ce rayon d'approvisionnement concerne uniquement les cultures énergétiques (principales, intermédiaires et prairies permanentes). S'agissant des intrants d'autre nature, notamment liés à la valorisation des déchets, cette limite ne s'applique pas.

- Programme Opérationnel 2014-2020 Franche-Comté et Massif du Jura

Pierre-Olivier CHARLES, coordonnateur pilotage FEDER, indique, concernant les axes historiques FEDER, que 143 M€ ont été programmés et 110 M€ ont été payés. Concernant l'axe REACT FEDER 51 M€ ont été programmés et 24 M€ ont été payés.

Au global, ces volumes financiers représentent 517 projets programmés, 393 projets soldés et 124 projets restant à solder d'ici la fin d'année 2023 et le début d'année 2024 pour les projets programmés au cours des derniers mois concernant notamment l'axe REACT FEDER et l'axe 1 pour le soutien aux PME.

Olivier RITZ fait part de son optimisme quant à la clôture des paiements des projets REACT puisque le choix de l'autorité de gestion d'en limiter le nombre d'interventions a permis de concentrer les crédits sur un nombre de projets restreint mais représentant des volumes financiers importants.

Laurent TEZE salue ces présentations qui contextualisent les constats opérés par la Commission européenne qui effectue des comparaisons entre les autorités de gestion sur la base des montants payés.

Volet FSE : Avancement des travaux de clôture au 24 novembre 2023

- Programme Opérationnel 2014-2020 Bourgogne

Dominique PINARD, cheffe du service programme FSE, rappelle que concernant le FSE, l'IEJ et REACT FSE l'ensemble des projets a été soldé. L'équipe est remerciée pour cet important travail qui a mobilisé l'ensemble des agents.

Concernant l'enveloppe FSE, 35.6 M€ ont été maquettés et sont payés. Concernant l'IEJ 6 M€ ont été maquettés et sont payés. Pour REACT FSE 5 M€ ont été maquettés et sont payés.

Au global, ces volumes financiers représentent 588 projets soldés.

- Programme Opérationnel 2014-2020 Franche-Comté et Massif du Jura

Concernant l'enveloppe FSE, 32.3 M€ ont été maquettés et sont payés. Concernant REACT FSE 7 M€ ont été maquettés et sont payés.

Au global, ces volumes financiers représentent 211 projets programmés et soldés.

Cet écart concernant le volume de projets entre les 2 programmes s'explique par des regroupements de dossiers réalisés de manière différente pour la partie Franche-Comté et Bourgogne.

Il est précisé que des sur-programmations assez fortes (notamment sur l'IEJ Bourgogne) ont été réalisées pour les 2 programmes afin de maximiser le déploiement sur le territoire et par conséquent la consommation des crédits FSE donnés en gestion à la Région.

Paola BERTOLISSI réitère ses remerciements et ses félicitations aux équipes actuelles et passées qui ont œuvré pour solder l'ensemble des paiements dans le contexte de réorganisation de la direction Europe et rayonnement international.

Chiffres-clés des réalisations sur les 2 programmes opérationnels 2014-2020 :

Stéphanie VUILLEMIN-MOREL, chargée de mission suivi FESI, illustre les présentations précédentes par un point détaillé quant aux réalisations concrètes des 2 programmes opérationnels.

Ainsi, les cofinancements FEDER et FSE ont permis à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté de soutenir 3400 entreprises via des actions collectives ou de soutien individuel, l'accès à une formation pour 37 000 personnes en vue d'améliorer leur employabilité sur le marché du travail en lien avec les besoins en main d'œuvre des acteurs économiques régionaux, la rénovation de 7000 logements pour une amélioration de leur consommation énergétique, 11 000 hectares d'espaces naturels pour la protection de la biodiversité, la réhabilitation de près de 90 hectares en zone urbaine ainsi que sur le Massif du Jura : la création d'une vingtaine d'équipements multi-saison dans l'objectif d'adapter les activités au changement climatique, le développement de 13 sites touristiques et la création ou la rénovation de 330 lits pour une amélioration de l'offre d'hébergements touristiques.

Sujets transversaux

Evaluations :

Stéphanie VUILLEMIN-MOREL, rappelle que le plan d'évaluation 2021-2027 a été approuvé lors du comité de suivi du 27 juin dernier. Comme indiqué au calendrier prévisionnel, il est proposé de débiter les travaux évaluatifs à partir de mi 2024 et jusqu'au début 2025 par une évaluation de mise en œuvre.

Cette évaluation concernera toutes les priorités du programme pour permettre une vue d'ensemble des premières programmations et des différences de dynamiques entre priorités et aboutir à la formulation de préconisations et d'éventuels ajustements quant aux modalités de mise en œuvre et ou du contenu du programme. Cette évaluation devra également permettre d'alimenter le dialogue de performance mené à mi-parcours par la commission européenne sur les aspects de mise en œuvre du programme au 31/12/2024.

Le comité de suivi sera tenu informé régulièrement de la conduite de ces travaux.

Suivi des conditions favorisantes :

Stéphanie VUILLEMIN-MOREL précise que les « conditions favorisantes » constituent l'écosystème réglementaire et stratégique national et régional qui encadre l'ensemble des domaines thématiques du programme (Marchés publics, Aides d'Etat, Spécialisation intelligente, Développement des énergies renouvelables, Système d'éducation, ...) et qui concourent au respect du cadre stratégique de l'Union européenne.

Ces conditions favorisantes doivent donc faire l'objet d'un suivi régulier par les autorités de gestion puisque chaque thématique faisant l'objet de dépenses doit être couvertes par les conditions favorisantes requises.

Pour rappel, au moment de l'approbation du programme FEDER/FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté, les conditions favorisantes étaient toutes remplies à l'exception de « la promotion des énergies renouvelables » dont la mise en œuvre incombe à l'Etat.

Un état des lieux a été réalisé au cours de l'été : au niveau régional, les conditions favorisantes restent remplies.

Toutefois, au niveau national la condition concernant les énergies renouvelables n'est toujours pas remplie. Des éléments ont été transmis concernant les actions menées par la France sur cette question et des discussions sont en cours afin d'inverser la situation qui concerne la plupart des autorités de gestion françaises.

Le comité de suivi sera tenu informé des avancées concernant ce sujet.

Communication :

Maryline VERLEYE, chargée de mission communication, présente les futurs travaux de refonte du site internet www.europe-bfc.eu. Les objectifs de cette refonte sont notamment d'améliorer l'accès à l'information sur les possibilités de financement (site pluri fonds : FEDER,

FSE+ et FEADER) et permettre une meilleure accessibilité aux appels à projets et fiches actions afin de guider au mieux les porteurs de projets et les bénéficiaires.

Pour ce faire, un sondage sur le site existant a été mené auprès des agents en interne, des bénéficiaires et partenaires. Un travail de benchmark sera également réalisé et un groupe de travail interne sera mis en place.

Le comité de suivi sera régulièrement tenu informé des avancées de ce chantier dont la consultation devrait être lancée fin janvier pour une livraison en septembre 2024.

Opérations d'Importance Stratégiques (OIS) :

Maryline VERLEYE rappelle tout d'abord qu'en vertu du règlement (UE) n°2021/1060 une opération d'importance stratégique est « une opération qui apporte une contribution importante à la réalisation des objectifs du programme et fait l'objet d'un suivi particulier et de mesures de communication particulières ».

La liste des opérations d'importance stratégique prévue au Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté est dressée. Pour le volet FEDER, il s'agit du projet d'accès au financement des PME « OSER en BFC » et les projets numériques EDIH et Mobigo. Pour le volet FSE +, il s'agit du projet de forum de découverte des métiers Worldskills dont la première édition s'est déroulée en mars 2023.

Concernant le projet OSER présenté lors du comité de suivi du 27 juin 2023 qui consiste en la création d'un fonds de participation pour la compétitivité des PME/TPE régionales sous forme d'un instrument de garantie et d'un instrument de co-investissement capitalistique (haut de bilan). Le montant de l'opération est de 49,5 M€ soutenu à hauteur de 100% par le FEDER.

L'évènement de lancement auquel une centaine de personnes a participé s'est tenu le 14 septembre 2023 à la Maison Régionale de l'Innovation à Dijon. Plusieurs articles ainsi que l'interview de Nicolas SORET, vice-président en charge du développement économique, ont été mis en ligne sur le site www.europe-bfc.eu.

Plusieurs outils de communication ont été réalisés : 1 vidéo motion design, 1 plaquette de présentation du volet garantie, 1 page sur le site europe-bfc.eu et 1 page sur le site web de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Paola BERTOLISSI et Laurent TEZE soulignent l'importance de réaliser des points d'information sur l'avancement des opérations d'importance stratégique en comité de suivi. Il est à noter également que les opérations d'un coût total supérieur à 10 M€ doivent faire l'objet d'une action ou d'une activité de communication associant la Commission européenne et l'autorité de gestion.

Vincent DELATTE, représentant du CESER, salue l'initiative du projet OSER en BFC ainsi que l'évènement de lancement associé qui a permis de communiquer largement sur ces opportunités de soutien aux TPE-PME. Il s'interroge sur la tenue d'une éventuelle autre action de communication.

Aline HUMBERT explique que l'évènement de lancement qui s'est déroulé le 14 septembre dernier est une obligation de communication imposée par le règlement (UE) n°2021/1060. L'outil est désormais mis en œuvre par les organismes bancaires qui déploieront les actions et campagnes d'information qu'ils jugeront nécessaires à destination des acteurs économiques.

Laurent TEZE précise qu'un reporting concernant la mise en œuvre du dispositif sera adressé pour information tous les ans à la Commission européenne.

Aysun KERIK, coordonnatrice compétitivité des PME, ajoute que des comités de pilotage seront prévus afin de rendre compte de la consommation des outils de garantie et de co-investissement.

Olivier RITZ indique qu'il s'agit d'un outil structurant sur la priorité dédiée aux PME ; l'autorité de gestion est optimiste sur la mobilisation des acteurs économiques par les banques et l'investisseur intermédiaire. Un point régulier sera établi en comité de suivi. L'autorité de gestion restera vigilante sur la bonne mise en œuvre de ce dispositif.

Il est précisé par ailleurs que concernant les dispositifs d'ingénierie financière mis en place dans le cadre de REACT UE FEDER 2014-2020, environ 100 M€ ont été mobilisés pour aider près de 400 PME ; cela montre bien que l'Europe et la Région sont au rendez-vous du besoin des entreprises.

Point pédagogique : le dégagement

Pierre-Olivier CHARLES présente un point pédagogique sur le dispositif du « dégagement » (autrefois « dégagement d'office ») qui correspond au mécanisme de retrait définitif des montants non utilisés dans la maquette du programme, mis en œuvre par la Commission européenne lorsque les programmes ne sont pas exécutés assez rapidement.

Les fonds structurels qui n'auraient pas fait l'objet d'un appel de fonds auprès de la Commission européenne dans un calendrier donné sont ainsi perdus par l'autorité de gestion. L'objectif est de rythmer de façon régulière la mise en œuvre des fonds structurels et d'éviter leur non-consommation.

La première échéance – et c'est important - est fixée au 31/12/2025 et implique pour le FEDER la certification d'environ 109.9 M€ de dépenses pour débloquer 54.5 M€ de la maquette UE, et pour le FSE la certification d'environ 18.9 M€ de dépenses pour débloquer 11.3 M€ de la maquette UE.

L'ensemble des paiements intermédiaires (acomptes) et soldes justifiés par un contrôle de service fait disponible dans le logiciel SYNERGIE et leur comptabilisation permettent d'alimenter les déclarations de dépenses adressées à la Commission, sous forme d'appels de fonds.

Au global sur la période, le déblocage des 484 M€ de crédits FEDER/FSE+ nécessiteront la certification d'au minimum 948 M€ de dépenses (809M€ de dépenses FEDER et 139M€ de dépenses FSE+).

Cette dynamique nécessite donc des remontées de dépenses rapides et régulières par les porteurs et limite ainsi le recours aux avances.

Exemple de cycle total ; montant FESI débloqué /montant coût total certifié (les montants N sont cumulés avec N-1) :

2025 : 54.5 M€ de FEDER / 109.9 M€ de dépenses
11.3 M€ de FSE+ / 18.9 M€ de dépenses

2026 : 122 M€ de FEDER / 246 M€ de dépenses
25,4 M€ de FSE+ / 42,4 M€ de dépenses

2027 : 192 M€ de FEDER / 389 M€ de dépenses
40,2 M€ de FSE+ / 66,9 M€ de dépenses

2028 : 264 M€ de FEDER / 534 M€ de dépenses
55,2 M€ de FSE+ / 91,9 M€ de dépenses

2029 : 324 M€ de FEDER / 654 M€ de dépenses
67,6 M€ de FSE+ / 80,8 M€ de dépenses

2030 : 387 M€ de FEDER / 809 M€ de dépenses
83,5 M€ de FSE+ / 139,3 M€ de dépenses

Comme constaté dans cet exemple, la logique se renforce au fur et à mesure de la période de programmation.

Programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura

Volet FEDER : Avancement de la programmation au 24 novembre 2023

Hervé HILAND indique que 21 projets ont déjà été programmés pour un coût total de 84,9 M€ et un montant FEDER de 64,35 M€, soit un taux d'avancement de 16,59% du montant maqueté.

Ces projets programmés sont notamment soutenus au titre du soutien aux PME (en subvention et via un instrument financier), du numérique, de la production d'énergie renouvelables, de la protection de la nature et de la biodiversité.

Aucun projet n'a été programmé sur la priorité territoriale. Néanmoins, les étapes de sélection par les « organismes intermédiaires » urbains (les EPCI, intercommunalités ou pôles métropolitains etc.) ont largement débuté.

Concernant la priorité VI dédiée au Massif du Jura, la phase d'instruction des dossiers de la mesure « hébergement touristique durable » est bien avancée, les premières programmations auront lieu en décembre 2023.

Pour rappel, le programme est mis en œuvre à travers deux outils :

- Les appels à projets, consultables à partir de ce lien : <https://www.europe-bfc.eu/jai-un-projet/les-appels-a-projets-en-cours/> (le calendrier est mis à jour sur le site internet)
- Les fiches actions, consultables à partir de ce lien : <https://www.europe-bfc.eu/jai-un-projet/les-financements-par-thematique/>.

Franck ROUSSELET propose pour validation la modification de 2 trames d'appel à projets pour une ouverture en janvier 2024.

La première concerne l'appel à projets « chaufferies bois avec réseaux de chaleur » via les propositions suivantes : suppression de l'investissement de référence et donc de modification

de l'assiette éligible (investissements liés à la production d'énergies renouvelables - EnR), modification du seuil de puissance à 100 KW (bois + éventuel appoint granulés), suppression du plafond de production brute d'énergie de chaleur, plafonnement de l'aide à 3 ans de temps de retour brut et rappel de l'inéligibilité au titre du programme des entreprises agricoles.

Le comité de suivi approuve ces modifications qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

La seconde modification concerne l'appel à projets « bâtiments exemplaires » suite à l'évolution réglementaire du régime d'aide à la protection de l'environnement. Les propositions sont les suivantes : suppression de la nécessité de calculer de surcoût (scénario contrefactuel) et élargissement de l'assiette éligible au FEDER à l'ensemble des dépenses éligibles concourant à la performance énergétique, diminution du taux d'intervention maximal du FEDER de 60% à 50% desdites dépenses éligibles, plafonnement de l'aide FEDER à 1 M€ par dossier, suppression des pompes à chaleur des EnR valorisables, et ajout de la mention « hors grande entreprise » dans la section bénéficiaire.

Le comité de suivi approuve ces modifications qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Gwendoline PECHON, PETR du Doubs central, s'interroge sur l'appel à projets « bâtiments exemplaires » et plus particulièrement sur l'éligibilité des projets portés par les structures publiques entrant dans le champ concurrentiel. Par ailleurs, des précisions quant aux modalités de calcul de l'augmentation du niveau d'efficacité sont sollicitées.

Franck ROUSSELET précise que la réglementation n'a pas évolué sur ce point, les projets portés par les structures publiques entrant dans le champ concurrentiel ne sont pas éligibles. Concernant les projets de construction relevant de la RE2020, il est précisé que pour l'instant, en l'absence de label national, le dispositif qui sera ouvert le 1^{er} janvier 2024 ne concernera pas ces opérations. En construction, seuls les projets relevant de la RT2012 pourront émerger à l'appel à projets. Le service instructeur veillera à ce que l'ambition soit supérieure à plus de 10% de ces exigences. Enfin, il est rappelé que la Région BFC ne finance plus les constructions neuves sur ses crédits sectoriels. A l'avenir, le FEDER pourrait également se recentrer sur les seuls projets de rénovation, nombreux.

Concernant la question sur l'éligibilité des collectivités publiques, Laurent TEZE confirme qu'à l'échelle de l'accord de partenariat entre l'UE et l'Etat français, les collectivités publiques ne sont pas considérées comme des grandes entreprises, mais que néanmoins, la DG Concurrence (DG COMP) considère que les collectivités publiques n'échappent pas aux règles de la concurrence lorsqu'elles entrent dans le champ concurrentiel.

Concernant l'efficacité énergétique, il est précisé que les niveaux atteints par les projets soutenus devront être supérieurs aux niveaux attendus par la réglementation en vigueur qui sont aujourd'hui très élevés.

Vincent ZANVETTOR, Communauté urbaine du Grand Besançon métropole, s'interroge quant au plafonnement de l'aide FEDER abaissé à 1 M€.

Franck ROUSSELET explique que cet abaissement a été décidé afin de gérer au mieux l'enveloppe FEDER et d'assurer un bon maillage du territoire en réponse à la suppression du scénario contrefactuel qui impliquera des montants d'assiette éligible plus importants.

Ensuite, Franck ROUSSELET, dresse un point de synthèse concernant les appels à projets terminés. Sur la thématique de la biodiversité 23 dossiers ont été retenus pour 27 dossiers déposés ; à noter qu'un appel à projet est actuellement en cours du 01/11/2023 au 30/06/2024. Au titre des bâtiments démonstrateurs, 18 dossiers ont été retenus pour 31 déposés. Pour les chaufferies bois avec réseau de chaleur 16 dossiers ont été retenus pour 16 déposés.

Comme vu précédemment l'appel à projets « Bâtiments exemplaires » sera ouvert du 01/01/2024 au 31/08/2024 et l'appel à projets « Chaufferies bois » du 01/01/2024 au 31/09/2024.

Il est rappelé que les thématiques concernant la promotion des énergies renouvelables, la méthanisation et les logements sociaux sont mises en œuvre via des fiches action.

Sylvain JACOB, Coordonnateur Innovation et Numérique, indique que concernant les projets collaboratifs laboratoires/entreprises, le second appel à projet est en cours depuis le 02/10/2023 jusqu'au 31/01/2024. Les projets retenus dans le cadre de la première vague de l'appel à projet sont en cours d'instruction.

Concernant l'appel à projets e-tourisme, 2 projets ont été programmés.

Pour les thématiques mises en œuvre par fiches action, la dynamique de sollicitations a permis la constitution d'un vivier qualifié ; plusieurs dossiers sont en cours de montage.

A noter, qu'un projet e-santé d'un montant supérieur à 10 M€ porté par l'ARS et le Gradès sera prochainement proposé au comité régional de programmation. L'autorité de gestion sera donc attentive aux respects des obligations de communication incombant à ce type d'opération.

Kevin MARTINEAU, coordonnateur FEDER Territorial, présente un point sur la deuxième phase de l'appel à projets « Hébergements touristiques » (Priorité VI) ouvert du 01/04/2023 au 03/07/2023 suite auquel 11 dossiers ont été retenus, 3 rejetés et 9 ajournés, pour 23 dossiers.

Près de 10 M€ de FEDER sont sollicités au travers ces dossiers pour une maquette de 11.5 M€ pour la priorité VI ; bien que ces montants soient revus après instruction et application des régimes d'aides d'Etat, ces dépôts témoignent du dynamisme de la mesure. Un premier dossier retenu lors de la 1^e phase de l'appel à projet sera présenté au CRP de décembre.

Concernant la Priorité V dédiée au développement territorial urbain et rural, 26 dossiers ont été déposés sur le volet urbain pour un montant de 7,5M€ de FEDER et 19 dossiers ont été déposés sur le volet rural pour un montant FEDER de 5,8M€. Les premiers projets seront programmés sur fin 2023 et début 2024.

Volet FSE+ : Avancement de la programmation au 24 novembre 2023

Laetitia ROUARD, pilote coordonnatrice FSE-FSE+, indique que 24 projets ont été programmés pour un coût total de 26,6 M€ et un montant de FSE+ de 15,5 M€ soit 19,14 % du montant maqueté.

Ces projets programmés sont notamment soutenus au titre de l'orientation, de la formation qualifiante et de la pré-qualification.

Concernant l'apprentissage, 1 dossier a été déposé au cours du premier appel à projet lancé en 2022 : ce projet est en cours de révision avec le porteur.

PO national FSE 2014-2024 volets Bourgogne et Franche-Comté

Programme national FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté

Sophie ENGELHARD, responsable du service FSE à la DREETS Bourgogne-Franche-Comté, présente le bilan des programmes déconcentrés 2014-2020 en indiquant que 1453 opérations ont été soutenues depuis 2014 pour un montant de 123 millions d'euros de FSE, représentant 113% de la maquette « FSE national » en Bourgogne-Franche-Comté.

En termes de réalisations, plus de 95 millions d'euros de crédits ont été certifiés, payés aux opérateurs et déclarés à la Commission européenne depuis le début du programme, ce qui représente 88% de l'enveloppe régionale.

Ce taux de consommation sera définitivement connu en 2024 après le contrôle des 27 bilans REACT-EU en cours de traitement par les conseils départementaux. Compte tenu des montants figurant dans ces bilans (6 millions d'euros), ce taux peut d'ores et déjà être estimé à 93%.

Sophie ENGELHARD rappelle que l'essentiel des financements mobilisés sur la période 2014-2021 concerne l'Axe 3 du programme national « Inclusion et lutte contre la pauvreté », principalement confié en gestion déléguée aux conseils départementaux. Ces derniers ont ainsi programmé plus de 88 millions d'euros au titre de l'Axe 3, dont 67,9 millions ont été certifiés et payés à ce jour.

S'agissant du Programme national FSE+ 2021-2027 Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences, la Bourgogne-Franche-Comté bénéficie d'une enveloppe de 91 millions d'euros de FSE+ dont 72 millions sont confiés aux conseils départementaux, reconduits en qualité de chefs de file de l'Inclusion comme Organismes Intermédiaires.

La DREETS a publié ses premiers appels à projets dès septembre 2022 afin de soutenir en priorité des actions d'envergure régionale en faveur de l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des publics défavorisés (Priorité 1), l'insertion professionnelle des jeunes et la lutte contre le décrochage scolaire (Priorité 2), l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques (Priorité 3), l'égalité et la mixité professionnelles et la promotion de la santé et qualité de vie au travail (Priorité 4).

17 opérations ont d'ores et déjà été programmées en réponse à ces appels à projets pour un montant de 2,8 millions d'euros de FSE+ pour lesquels les opérateurs conventionnés ont pu bénéficier d'avances de trésorerie.

S'agissant des délégations de gestion, les conseils départementaux ont signé leur convention de subvention globale au 1er semestre 2023 et ont publié une trentaine d'appels à projets au titre des Priorités 1 et 2 du programme. Fin octobre 2023, ils avaient programmé 101 dossiers pour plus de 12,7 millions d'euros de FSE+.

Au total avec plus de 15 millions d'euros de FSE+ engagés par la DREETS et les conseils départementaux, le taux de programmation global FSE+ fin 2023 s'établit ainsi à 17%.

Sophie ENGELHARD présente enfin les critères de sélection des opérations du programme national FSE+. Il s'agit de règles d'éligibilité communes et spécifiques et de critères de

priorisation, nationaux et locaux, qui ont été validés par le Comité national de suivi FSE + du 12 janvier 2023. Pour chaque appel à projets, la DREETS et les Conseils départementaux doivent sélectionner tout ou partie des critères locaux parmi ceux validés par le Comité national de suivi.

L'ordre du jour étant épuisé, Aline HUMBERT s'associe à son tour aux remerciements à l'attention du travail conséquent des équipes et souligne l'assiduité des partenaires. Le prochain comité de suivi se tiendra en présentiel au cours du premier semestre de l'année 2024.

Olivier RITZ réitère ses remerciements aux équipes, à l'Etat, à la Commission européenne et à l'ensemble du partenariat. Des réunions d'information se tiendront dans les prochains jours sur les territoires (*Territoire de Belfort le 7/12, Nevers le 12/12 et le Salon des Maires à Dijon le 15/12*).

L'autorité de gestion est pleinement mobilisée sur les 2 fronts que sont les enjeux de la clôture 2014-2020 et la dynamique de programmation 2021-2027.

Comme présenté au cours de la réunion, l'action de l'Europe en région se traduit par des impacts significatifs sur différents volets.

Le rendez-vous est pris au cours du premier semestre 2024 pour un prochain comité de suivi.

Laurent TEZE et Paola BERTOLISSI remercient de nouveau l'ensemble des équipes et soulignent les réalisations concrètes des fonds européens sur le territoire régional. La Commission européenne est rassurée quant à cette période charnière de clôture des programmes 2014-2020 et du début de programmation 2021-2027.

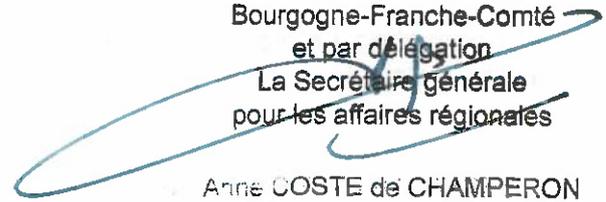
La séance est levée à 11h00.

Pour la Présidente
Et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Pôle Stratégie


Olivier RITZ

Le Préfet de région

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
La Secrétaire générale
pour les affaires régionales


Anne COSTE de CHAMPERON

PARTICIPANTS

ANCT	OUAZAN	Stéphane
ANCT	BROSSARD	Samuel
ANCT	GRABETTE	Romain
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 70	PERRUSSEL	Fabien
BANQUE ALIMENTAIRE	BRONDEL	Laurent
CESER BFC	DELATTE	Vincent
CESER BFC	GILLOT	Frédéric
COMMISSION EUROPEENNE	TEZE	Laurent
COMMUNE DE RIOZ	WANTZ	Nadine
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	BETTU	Brigitte
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAONE	ANDRE	Colette
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAONE	BAILLY	Laurent
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTES-SAONE	CLEAU	Marie
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAONE	ANDRE	Colette
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE	PAASE	Sabina
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SAONE ET LOIRE	RAER	Aurélien
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SAONE-ET-LOIRE	BERLIAT	Nelly
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SAONE-ET-LOIRE	MAIGNAL	Sandrine
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS	GANARD	SANDRA
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS	JEANNIN	Laurence
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS	MATHIOT	Karine
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS	SCHNOEBELEN	Olivier
		Marie-
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE COTE D'OR	BARACHIN	Capucine
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE COTE D'OR	PERNETTE	Anne-Laure
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE COTE D'OR	CLAIRE	Samuel
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA	CHABAUD	Laurent
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA	LOPEZ	Alexa
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TERRITOIRE DE BELFORT	MONNIOT	Nathalie
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TERRITOIRE DE BELFORT	BARRAU	Clara
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE	JUST	Martine
CONSEIL REGIONAL BFC	AUCLAIR	Patrick
CONSEIL REGIONAL BFC	ANTONIETTI	Carine
CONSEIL REGIONAL BFC	BAUTRAIT	Luce
CONSEIL REGIONAL BFC	BUCHWALTER	Edina
CONSEIL REGIONAL BFC	CARICAND	Catherine
CONSEIL REGIONAL BFC	CAUBIOS	Noémie
CONSEIL REGIONAL BFC	CHARLES	Pierre-Olivier
CONSEIL REGIONAL BFC	CHASSY	Hélène
CONSEIL REGIONAL BFC	COMBO	Zakia
CONSEIL REGIONAL BFC	DUVILLET	Mathieu
CONSEIL REGIONAL BFC	DUTHU	Annabelle
CONSEIL REGIONAL BFC	GOULT	Christophe
CONSEIL REGIONAL BFC	GORCZYCA	Maxime
CONSEIL REGIONAL BFC	HILAND	Hervé

CONSEIL REGIONAL BFC	HUMBERT	Aline
CONSEIL REGIONAL BFC	IBANEZ	Laura
CONSEIL REGIONAL BFC	JACOB	Sylvain
CONSEIL REGIONAL BFC	KOHTZ	Florence
CONSEIL REGIONAL BFC	LAMBERT	Carine
CONSEIL REGIONAL BFC	MAIRE	Sophie
CONSEIL REGIONAL BFC	KERIK	Aysun
CONSEIL REGIONAL BFC	MATAIGNE	Esther
CONSEIL REGIONAL BFC	MARECHAL	Juliette
CONSEIL REGIONAL BFC	MARTINEAU	Kevin
CONSEIL REGIONAL BFC	MESLIER	Mathias
CONSEIL REGIONAL BFC	MOREIRA	Antoine
CONSEIL REGIONAL BFC	OUDOT	Philippe
CONSEIL REGIONAL BFC	PIPOKA	Marius
CONSEIL REGIONAL BFC	PHILIPPOT	Julia
CONSEIL REGIONAL BFC	PINARD	Dominique
CONSEIL REGIONAL BFC	PERILLI	Andrea
CONSEIL REGIONAL BFC	REVENCO	Madalina
CONSEIL REGIONAL BFC	ROUSSELET	Franck
CONSEIL REGIONAL BFC	ROUSSEL-GALLE	Amandine
CONSEIL REGIONAL BFC	RITZ	Olivier
CONSEIL REGIONAL BFC	VAUCHERET	Muriel
CONSEIL REGIONAL BFC	VERLEYE	Maryline
CONSEIL REGIONAL BFC	VUILLEMIN-MOREL	Stéphanie
CONSEIL REGIONAL BFC	ZAPPELLA	Jérôme
CHAMBRE D'AGRICULTURE BFC	ONFROY	Angeline
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE REGIONALE	CHAUVIN	Jean-Michel
STATION DES ROUSSES	COLLE	Paul
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLUNISOIS MAILLET		
Véronique		
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE SAÔNE	JACQUOT	Jean-Luc
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE	MUZARD	Diane
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND AUTUNOIS	BOITHIAS	Laetitia
COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT	COURDOT	David
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS	WANTZ	Nadine
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARBOIS, POLIGNY, SALINS		
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS	NICOD	Marion
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS-VAL D'YONNE	TISSIER	Leslie
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE	PICQ	Brigitte
MONTBÉLIARD (PMA)	DEMOUGE	Charles
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BELFORT	MORITZ	Mélissa
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND SENONAI	MARIKIAN	Olivia
DGEFP	KURERA	Stefi
DGFIP	CADOUX	Sophie
DOUBS CENTRAL	PECHON	Gwendoline
DDETSPP 39	ESTAVOYER	Cynthia
DREETS BFC	BONGRAND	Valérie
DREETS BFC	DURAND	Emilie
DREETS BFC	ENGELHARD	Sophie
ENSAM ARTS ET METIERS - PARIS TECH CLUNY	JAUZEIN	Michel
GRAND BESANCON	VAIVRE	Sylvain

GRAND BESANCON	ZANVETTOR	Vincent
GRAND DOLE	MAGNIN	Anaïs
INSERM	MATTON	Marie
MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION	BUISSON	Valérie
MAIRIE OSSE	PIQUARD	Charles
MAISON DE L'EUROPE EN BFC	BERGELIN	Frédéric
METROPOLE DIJON	DARGIROLLE	Philippe
MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE (MEDEF) BFC	POULIN	Anthony
NEVERS AGGLOMERATION	LEBRETON	Catherine
PARC NATIONAL DE FORETS	GENEVEY	Véronique
PARLEMENT EUROPEEN	BOULAY	Constant
PAYS AUXOIS MORVAN	VISSANT	Caroline
PAYS DE VESOUL ET DU VAL DE SALONE - LEADER	GEORGES	Laetitia
PAYS DU CHALONNAIS	DUROUX	Rodolphe
PAYS DU CHALONNAIS	BERNARDI	Carole
PAYS SEINE-ET-TILLES	SICRE	Albane
PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONE	RAVET	Sébastien
POLE METROPOLITAIN NORD-FRANCHE-COMTE	CUCHEROUSSET	Maxime
POLYMERIS	MALAQUIN	Julie
PREFECTURE BFC	COLLOT	Sylvain
PREFECTURE BFC	BERNARD	Florence
PREFECTURE DE COTE D'OR	BENJDIR	LAILA
PREFECTURE DE HAUTE-SAONE	CHAUVIN	Julie
PREFECTURE DE HAUTE-SAONE	COUTURIER	Valentine
PREFECTURE DE L'YONNE	CLUZEL	Francis
PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE	SALATA	Dominique
PREFECTURE DU DOUBS	LOCATELLI	Béatrice
REGION ACADEMIQUE BFC	FRITZ-LEGENDRE	Myriam
SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE VESOUL VAL DE SAÔNE	MILLANT	Audrey
SYNDICAT MIXTE DU CHALONNAIS	BERNARDI	Carole
TERRITOIRES NUMERIQUES BFC	BASDEVANT	Louis
UNION HABITAT	MASSON	Boris
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE	LAGIER	Jean-Manuel
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE	WOJCIK	Antoine
UNIVERSITE DE BOURGOGNE	WENZEL	Margot
UNIVERSITE DE BOURGOGNE	GRADOLATTO	Angeline
UNIVERSITE DE BOURGOGNE	TEXEIRA	Joanna
VALLEE ENERGIE	WALGENWITZ	Eunji
VILLE D'AUXERRE	RALAIHITA	Tanya

